
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 23 mai 2023, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

| | Numéro | Immeuble visé | Zone | Nature et effets de la demande |
|----|---------------|-----------------------------|-------------|---|
| 1. | 2023-0040 | 530, chemin Saint-Jean | Ha-619 | <ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,67 mètres et 4,73 mètres de la ligne latérale droite au lieu d'une distance minimale de 5 mètres |
| 2. | 2022-0281 | 80, rue de la Mirabelle | Ru-806 | <ul style="list-style-type: none">• L'érection d'un mur de soutènement d'une hauteur de 4 mètres en cour avant pour un emplacement résidentiel au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre |
| 3. | 2023-0042 | 84 à 94, rue Brissette | In-816 | <ul style="list-style-type: none">• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3,01 mètres de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 5 mètres |
| 4. | 2023-0049 | 651 à 669, rue des Bouleaux | Hc-723 | L'aménagement d'une aire de stationnement dans un projet intégré d'habitations : <ul style="list-style-type: none">• Pourvue d'une allée d'accès ayant une pente de 10 % sur les dix (10) premiers mètres au lieu d'une pente maximale de 8 %• Pourvue d'une distance de moins de 6 mètres séparant un bâtiment principal et une aire de stationnement |
| 5. | 2023-0055 | 653-655, rue du Muguet | Ha-604 | L'aménagement d'une aire de stationnement : <ul style="list-style-type: none">• Pourvue d'une allée d'accès dont la pente commence à moins de 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue• Pourvue d'une largeur d'accès de 7 mètres au lieu d'une largeur maximale de 6 mètres |

| | Numéro | Immeuble visé | Zone | Nature et effets de la demande |
|----|-----------|--|--------|--|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un lot d'une largeur de 11,86 mètres au lieu d'une largeur minimale de 12,5 mètres • La création d'un lot d'une largeur de 12,10 mètres au lieu d'une largeur minimale de 12,5 mètres |
| 6. | 2023-0062 | 23, rue Saint-André | Hc-231 | L'aménagement d'une aire de stationnement : <ul style="list-style-type: none"> • Proposant 8 cases de stationnement au lieu de 14 cases pour répondre aux besoins de l'usage projeté • Située à une distance de 0,8 mètre d'un bâtiment au lieu d'une distance minimale de 1 mètre |
| 7. | 2023-0058 | 2052, chemin des Perdrioles | Vc-932 | <ul style="list-style-type: none"> • La construction d'un garage détaché projeté avec abri d'auto permanent ayant une superficie de 90,3 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés • La construction d'un garage détaché projeté ayant 7,77 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres |
| 8. | 2023-0038 | Chemin Bazinet – Lot projeté 5 562 232 du cadastre du Québec | Vc-948 | <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un lot d'une largeur de 40 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres |
| 9. | 2023-0028 | 115, rue Major | Hc-262 | <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 5,92 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 6 mètres • L'implantation du bâtiment accessoire existant à une distance de 0,76 mètre de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 1 mètre |

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 5 mai 2023.

Anny Després, greffière adjointe